

Exécution de travaux géotechniques spéciaux - Remblais renforcés :

La présente norme européenne établit les principes généraux pour la construction des ouvrages en remblai renforcé.

Elle s'applique aux remblais techniques renforcés par l'inclusion de renforcements horizontaux ou sub-horizontaux placés entre les couches du remblai au cours de leur construction.


Le domaine d'application des remblais renforcés examinés dans la présente norme européenne comprend :

- les ouvrages de soutènement (murs verticaux, murs peu ou très inclinés, culées de pont, structures de stockage en vrac), comportant un parement qui permet de retenir le remblai placé entre les lits de renforcement ;
- les talus renforcés très inclinés avec un parement, soit intégré, soit rapporté, ou bien enveloppant les couches de remblai, les talus renforcés peu inclinés, sans parement, mais recouverts d'une simple protection contre l'érosion, et la réparation des glissements de talus ;
- les remblais renforcés à la base, et les remblais renforcés en partie supérieure contre les soulèvements provoqués par le gel.

Les principes relatifs à l'exécution d'autres travaux géotechniques spéciaux tels que le clouage des sols, les pieux forés, les pieux avec refoulement du sol, les micropieux, les rideaux de palplanches, les parois moulées, les injections et les colonnes de sol-ciment réalisées par jet sont traités dans d'autres normes européennes.

Le renforcement des chaussées routières n'est pas couvert par la présente norme.

Les normes européennes, leurs annexes nationales (ANB), addenda (A1) et corrigenda (AC) peuvent être téléchargés à partir des liens repris dans le tableau ci-dessous.

NBN EN 14475:2006/AC:2006

NBN EN 14475:2006
